

cultes que Si la Cour traite avec le Guill^m qu'ils pourront être
affez comme ils l'ont esté du temps du defunct, & qu'il se bards
roit aux occasions de regagner ce qu'il pourroit lacher pro
sentement. & qu'alors il seroit trop tard de s'adresser ailleurs
Je suis propozé l'exemple de la Province de Gueldres &c de la spi
cial bonte & benignité de S. A. on l'endroit de tad. Cour de
Just. & J. & pressés particulièrement que S. A. sera bien
aise de desfer quelq' auctorité a la Cour de Fuis a fin
que son Lieutenant ou son absence n'usurpe trop de pouvoir
en la Province ains se contentés de l'honneur, & que S. A.
domine vis ac potestas imperii. Par ce quil mesent je vous
que ceux qui sont la en consideration ou sur leur parti sont
Messieurs Adua, Essinga, & Burmania, Roorda, Hot
tinga, notamment Ronck Burmana, Hobbs Adua & Douws
Hottinga. Il me manda que le Secretaire Schmeins estoit arrivé
la en grande diligence & quil devoit fort pour le Guill^m
quelcui contes estoit arrivé quil me rendra averti de
ce qu'ils entreprendront de quel on pourra faire quelques
judgements, il se bles de paigner les Nobles sus nommez au
moins la plus grande part comme sachant tous leur Intereux
Il me manda particulièrement que tous les disputes de Fuis qui
sont hors de la Province tant ici a la Haïs, que a la mer
nont point de credit ~~ne peuvent rien en Fuis.~~ Je car de bonne part que Messieurs
de Boekhorst de Knist ont parle ici avec quelques disputes
de F. & G. Je m'appreois a peu pres de la response qu'ils ont
si sur leur propos & discours, mais a mon avis S. A. feroit bien
de s'en servir de quelque dans la Province mesme ad interpresion
das & dirigenda Procuzum voluntatis. M. Koch a Harlingen
est fort habile homme & propre pour agir en tad. villes pour S. A.
et ailleurs, si on veut, de petites villes. Mon ami aussi dresse se emplo

you avez affecton exrens, et il va parer a parance, me dit il, qu'on d'istors
nests pour son Lieutenant le Guill^m omms les veis devoirs & par d'heur de
ce que d'ordonne di par & du fons & quil s'adroit a ce qu'on d'istors
la de par a parre affectas que mi l'effers ni le filz de fons avocent si
on l'apporter qu'on non portent capos. Consilium in azara. Qui est
deux. Je pense de pourrais es discours mais voier a hants par
vostre lettre du 23 qui s'ivois de ces
consilium in azara. Qui est de deux. Je pense de pourrais es discours
mais voier a hants par vostre lettre du 23 qui s'ivois de ces

Ben a tort. Je pense de pourrais es discours
consilium in azara. Qui est de deux. Je pense de pourrais es discours
mais voier a hants par vostre lettre du 23 qui s'ivois de ces

par laquels vous m'avez dit que dorénavant il suffira que
vous soyez satisfaits. Non si fidèles de France. Je ne
vous alleguerai mes supérieures pour ce sujet ayant
desmises & étudiés jusqu'à présent en France. Les Histoires
nous fournissent beaucoup des exemples de bien peu de loyau
té. Si ceux de la Province monstrent quelques aversion contre
S. A. ou qu'on remarque des tergiversations des Principaux
par persécution, apprenant de trop grands succès au
S. A. de est affirmé la condition de. Qu'il se lausse
nous mesmes grandement en son parti & dessein. Pourtant
je conclus que faut qu'il y ait quelqu'un qui agisse accorde
ment, hommes de pratiques, braves & mesurés, tels que jectims tel
mon amis, qui veille tout, sejourne dans les maisons, consulte col
loques & cabinets, pour profiter les occasions et apporter le miel
leur conseil & avis de que le temps lui permettra à la confi-
sion qui se trouvera. Car il faut que vous sachiez, quel est
tout certain que plusieurs ici de nos plus grands Politiques
auxquels S. A. peut être, ne se fient que trop, sont maris de
ce que ces pourmens de F. de H. ne desmurent à part sans
être joints aux autres des 5 Provinces de la province de S. A. &
par conséquent à son fils le jeune Prince, afin que S. A. soit
moins redouté et ais moins d'authorités des Provinces.
Qui Rex est, regem, Maxime, non habet. C'est l'un ma-
xime laquelle S. A. saura mieux pratiquer en son endroit
à mesure que les affaires s'adonnent. Je ne vous strain
des cost affaires davantage et n'ay pas de proposer qu'on doi-
us comme par une pressée instance faire poursuites sur la
résolution de la resolution d'Hollandes puis que S. A. ne desse
qu'on touche ces chers, bien que mon avis S. A. feroit tres
bien de suivre & passer les memes maximes de son ^{le Prince} ~~de son~~
de glorieux memoire & de son defunct frere defunct le Prince

les Princes d'Espagne est lui ci ne doit en occasion si Proprie. Mais on conçoit assez qu'il s'agit de l'union des
bien de est pour un est requiert. Il s'agit d'union fait sentir en avoir unis. Je vous envoie est si ci par un message
pas est qui vous me est mande et si je dois succéder la correspondance de France tout a fait. Je suis de propos et de devant
deu qui est un grand objet de ne pouvoir en s'occuper. C'est occasion tant de fois sans en parler de à l'heure de l'union sur un
n'est se son bien et de comode qui fait que S. A. passe par les mains des pour qu'on ne suspecte nul, est de
Je suis trop bien avisé pour m'être jamais en contradiction de nos provinces: l'un est pour nous monstrent com-
bien a tort. S. A. est de ceux qui lui font par affe de la ou il a moyen de les bien servir des provinces de la province de
ne par lui intelligences et de s'occuper de ceux de son conseil, il vult. Je vous prie que par son ordain est de son point

